

cas-ci, comme dans tous les changements qu'il opère, le Saint-Père n'apporte pas de nouveautés, mais nous ramène tout simplement à l'esprit de l'Eglise.

La pensée de l'Eglise, depuis longtemps déjà, est que les fidèles puissent regarder l'hostie et l'adorer. Le sens propre de la rubrique de la messe c'est que le célébrant montre la sainte hostie aux assistants et que ceux-ci, à genoux, l'adorent en la regardant, *populo reverenter ostendit adorandam*.

C'est pour encourager le peuple à regarder, en l'adorant, la sainte hostie, que l'on a recours aux indulgences en les attachant à une formule qui est un acte de foi en la divinité de Jésus-Christ dans l'Eucharistie : *Dominus meus et Deus meus* ! Mon Seigneur et mon Dieu !

En vertu d'une concession de la Sacrée Congrégation des Indulgences, en date du 18 mai 1907 : 1° Une indulgence de sept ans et sept quarantaines est accordée aux fidèles qui diront l'invocation « Mon Seigneur et mon Dieu », en regardant la sainte hostie quand le prêtre l'élève pendant la messe et quand elle est solennellement exposée ; 2° Une indulgence plénière, chaque semaine, moyennant la sainte communion, est accordée à tous ceux qui auront été fidèles à cette pratique chaque jour de la semaine.

Le Pape ne se lasse pas de stimuler notre dévotion au Dieu de l'Eucharistie. Ne nous laissons pas de la relever dans nos âmes et de l'encourager chez les autres, en méditant souvent sur le sens et sur les avantages de cette prière que le Souverain Pontife a indulgenciée si richement.

« Bien comprise, dit S. E. le Cardinal Mercier en s'adressant à ses prêtres, cette prière fera naître peut-être, chez les fidèles qui assistent à la messe, le désir de communier soit réellement soit au moins spirituellement au moment où la communion du prêtre complètera le Saint Sacrifice.—Pour atteindre ce but, préparez les fidèles au rite de l'élévation.—Habituez-les à s'agenouiller dès le moment où les anges annoncent la venue du Très-Saint : *Sanctus, Sanctus, Sanctus*. Il ne convient pas que les fidèles restent plus ou moins nonchalamment assis durant le canon.—Lorsque le prêtre a accompli l'acte liturgique par excellence, la consécration, et que, fidèle à la rubrique, il élève la sainte Hostie de façon à la rendre bien visible à l'assemblée des chrétiens, il ne faut pas que ceux-ci restent courbés vers la terre : l'élévation est faite pour eux.—Les fidèles inclinent donc la tête, tandis que le prêtre tient le genou ployé en terre dans sa première adoration ; puis, ils relèvent la tête et suivent du regard la sainte Hostie, lorsque le consécrateur l'expose à leur adoration : c'est le moment, pour eux, de dire l'invocation de l'apôtre Thomas : *Dominus*